Origine et historique

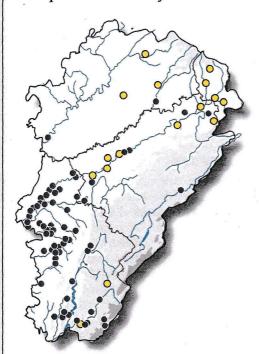
La plante est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en Europe en 1863 dans un lot de graines de fourrage. Observée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire, ce n'est qu'avec les grands travaux d'aménagement du territoire d'aprèsguerre qu'elle va réellement se propager. Elle va très vite coloniser les vallées de la Loire et du Rhône et conquérir aussi bien les secteurs urbains que ruraux. Depuis une dizaine d'années, l'espèce progresse rapidement en direction de tous les territoires limitrophes et de façon sporadique ailleurs.

Répartition en Franche-Comté à l'automne 2008

L'Ambroisie poursuit sa progression dans le département du Jura. Confortant son implantation dans la Plaine doloise, dans le Finage, dans le Val d'Amour et en Bresse comtoise, l'espèce devient régulière en direction de la Bordure jurassienne. Un croissant se dessine de Bletterans à Buvilly, en remontant la vallée de la Seille jusqu'à Domblans, puis le long des accotements routiers de la N83. Par cette voie, la plante arrive aux portes de Lons-le-Saunier.

Dans le sud du Jura, l'installation de l'Ambroisie se poursuit dans la vallée de la Bienne, aux environs de Saint-Claude, ainsi qu'en Petite montagne à l'est d'Arinthod.

Dans les autres départements, les observations ne se limitent plus à des individus développés à proximité des points de nourrissage pour oiseaux. Elles concernent aussi des accotements routiers et des champs, autour de Besançon et de Morteau principalement pour le Doubs, et dans la vallée de l'Ognon haute-saônoise à Villersexel. En contexte alluvial, la basse vallée de la Saône mérite une attention particulière depuis l'observation de l'espèce à l'aval de Gray.



 Communes dans lesquelles l'Ambroisie à feuilles d'Armoise est présente

Sites dans lesquelles l'Ambroisie à feuilles d'Armoise est présente sous des mangeoires à oiseaux

Milieux infestés

L'Ambroisie se rencontre dans les jardins, à proximité des points de nourrissage pour les oiseaux, mais ses terrains de prédilection demeurent avant tout les terrains remaniés et dénudés de végétation



Ambrosia artemisiifolia L

(talus routiers, remblais, chantiers de construction, jachères et cultures). Dans les vallées alluviales, elle colonise les grèves et les berges de sables et de graviers régulièrement décapées par les crues.

Plan d'action et méthodes de lutte

Les techniques préventives visent à :

- sensibiliser le grand public, les collectivités territoriales, les agriculteurs, les conducteurs de chantiers... sur les dangers suscités par cette espèce et sur la nécessité de la détruire;
- limiter les terres dénudées (chantiers, bords de routes, friches) en procédant à un couvert du sol, végétal (trèfle, gazon...) ou autre (paillis d'écorce...).

Pour les techniques curatives, dans les zones peu infestées ou peu praticables pour des engins mécaniques, cette plante annuelle se détruit très bien par arrachage. Cette technique de lutte présente l'avantage d'être sélective et de permettre l'élimination de tous les plants d'Ambroisie. En revanche, les zones très envahies peuvent être traitées grâce à la fauche. Dans tous les cas, les interventions, nécessitant le port de gants et d'un masque, sont à prévoir avant la seconde quinzaine d'août, afin d'empêcher les émissions de pollen et la constitution d'un stock de graines dans les sols. Un contrôle des sites traités par la fauche est toutefois nécessaire en septembre, puisque l'Ambroisie est capable de générer

de nouveaux rameaux aptes à fructifier après une coupe. A cette période, les résidus arrachés ou de nouveau fauchés doivent être mis en sac poubelle ou incinérés pour éviter la dissémination éventuelle des graines. Le désherbage chimique ne peut être retenu que pour les parcelles agricoles fortement infestées par l'Ambroisie. Dans les autres situations, cette méthode doit être évitée car elle conduit à éliminer tous les végétaux, créant ainsi des plages nues favorables à l'Ambroisie.

Depuis octobre 2007, la lutte contre l'Ambroisie est obligatoire dans le département du Jura. «Les propriétaires, locataires, ayants droit, occupants, gestionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales, ainsi que les exploitants d'ouvrages linéaires (en particulier voie de communication), sont tenus de prévenir la pousse de l'Ambroisie et d'entretenir tous les espaces où la plante peut pousser. »

La lutte contre l'Ambroisie nécessite de connaître précisément sa répartition. Le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté centralise l'information disponible sur cette espèce ; il est important de lui signaler toute observation par l'intermédiaire de son formulaire de saisie en ligne des stations d'Ambroisie disponible sur le site : http://cbnfc.org/ambroisie.

Les services et les établissements publics (Préfecture, DRAF, DRASS, Chambre régionale d'agriculture, DIREN...) peuvent être consultés sur la mise en œuvre des techniques de lutte ; il importe également de les tenir informés des opérations de lutte qui sont engagées sur le terrain.

Références bibliographiques

FERREZ Y., 2006. Définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives en Franche-Comté; proposition d'une liste hiérarchisée. CBPC, DIREN PC, 6 p.

MULER S., 2004. Plantes invasives en France, (Patrimoines naturels, 62) Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 168 p.

Réalisation ; 2008. Conservatoire Botanique National de Franche-Cornté-maison de l'envionnement de Franche-Cornté-7 rue Voirin-25000 Besançon, donfc@donfc.org, 0381830358